



Comptes administratifs

2018

Présentation synthétique

Sommaire

Fiche n°1 :Contexte institutionnel.....	3
Fiche n°2 :Exécution du budget.....	5
Fiche n°3 :Produits fiscaux.....	8
Fiche n°4 :Charges de personnel.....	9
Fiche n°5 :Contingents et subventions.....	10
Fiche n°6 :Dépenses d'équipement.....	11
Fiche n°7 :Gestion de la dette.....	12
Fiche n°8 :Soldes de gestion.....	13
Fiche n°9 :Situation patrimoniale.....	17
Fiche n°10 :Budgets des zones d'activités.....	18
Fiche n°11 :Régie des ordures ménagères.....	19

Préambule

Le compte administratif est établi à partir de la comptabilité de l'ordonnateur. Il constitue le bilan financier de l'exercice écoulé et permet d'en dégager le résultat d'exécution. L'assemblée délibère sur le compte administratif au vu du compte de gestion dressé par le comptable public.

Les articles L1612-12, L2121-14 et L2121-31 du code général des collectivités régissent la présentation et le vote du compte administratif.

Le document détaillant le compte administratif est présenté de la même manière que le budget. Cela permet ainsi de rapprocher les prévisions budgétaires faites par le conseil communautaire et son exécution par le président.

Fiche n°1 : Contexte institutionnel

A. Réforme de la taxe d'habitation

Conformément aux engagements du Président de la République, un nouveau dégrèvement sur la taxe d'habitation a été mis en place en 2018 de sorte à exonérer en trois ans, au niveau national, 80% des ménages. Avant la réforme, 15% des ménages bénéficiaient déjà de dispositifs d'exonération.

Sur le Pays Rhénan, un foyer fiscal sur dix ne paie pas de taxe d'habitation en raison des dispositifs d'exonération déjà en place en faveur des personnes modestes ou âgées. La réforme exonérera progressivement 64% des ménages actuellement assujettis. Ainsi, seuls 26% des foyers fiscaux, soit un sur quatre, continueront à payer la taxe en totalité. La situation est cependant contrastée entre les communes : la part des foyers concernés est de 82% à Soufflenheim alors qu'elle se limite à 63% à Kilstett¹.

Sur le territoire du Pays Rhénan, l'État prend ainsi en charge 1,5 M€ de produits fiscaux supplémentaires dont 833 000 € pour la communauté de communes. En proportion, cela représente environ 18% des produits de taxe d'habitation perçue en 2018².

B. Périmètre des compétences

La communauté de communes a exercé de nouvelles compétences à compter de 2018 dans les domaines suivants :

- l'eau ;
- l'assainissement³ ;
- les contributions au SDIS⁴ ;
- le plan climat⁵ ;
- l'aménagement des abords des gares⁶.

L'eau et l'assainissement étant un service public industriel et commercial, la prise de compétence a une incidence budgétaire limitée aux contributions à la gestion des eaux pluviales urbaines pour lesquelles l'EPCI s'est substitué aux communes. Il en va de même pour les contributions au service départemental d'incendie et de secours (SDIS). La neutralité budgétaire des ces transferts a été assurée au vu du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

1 source : Sénat

2 Les chiffres sont obtenus à partir des états fiscaux communaux 1386 bis TH de 2018.

3 délibération de modification des statuts du 26 septembre 2017

4 délibération de modification des statuts 26 septembre 2017

5 délibération de modification de l'intérêt communautaire du 18 juin 2018

6 délibération de modification de l'intérêt communautaire par extension de la compétence dans le domaine de la voirie du 18 juin 2018

La compétence dans le domaine du plan climat se traduit par l'élaboration d'un plan d'actions réglementaire⁷ pour lequel les réflexions ont démarré fin 2018. La réalisation des actions pourra avoir une incidence sur le budget communautaire en fonction de son ampleur.

La prise de compétence dans le domaine de l'aménagement des abords des gares a conduit le conseil communautaire à adopter un programme pluriannuel de travaux dont la charge budgétaire nette de subvention est de 689 000 € HT⁸.

C. Organisation des services

L'organisation des services a été marquée par les éléments suivants :

- la création de l'office de tourisme sous la forme d'un établissement public à caractère industriel et commercial qui s'est traduit par le transfert de trois postes ;
- le renforcement des services au vu de l'état des lieux du fonctionnement réalisé par le centre de gestion du Bas-Rhin avec la création nette de quatre postes ;
- la fermeture temporaire de la piscine intercommunale de Drusenheim entraînant la mise à disposition de l'eurométropole de Strasbourg de deux maîtres-nageurs et la non-reconduction d'un contrat de travail.

7 L'élaboration d'un plan climat-air-énergie territorial (PCAET) est une obligation pour les établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de vingt mille habitants (loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte).

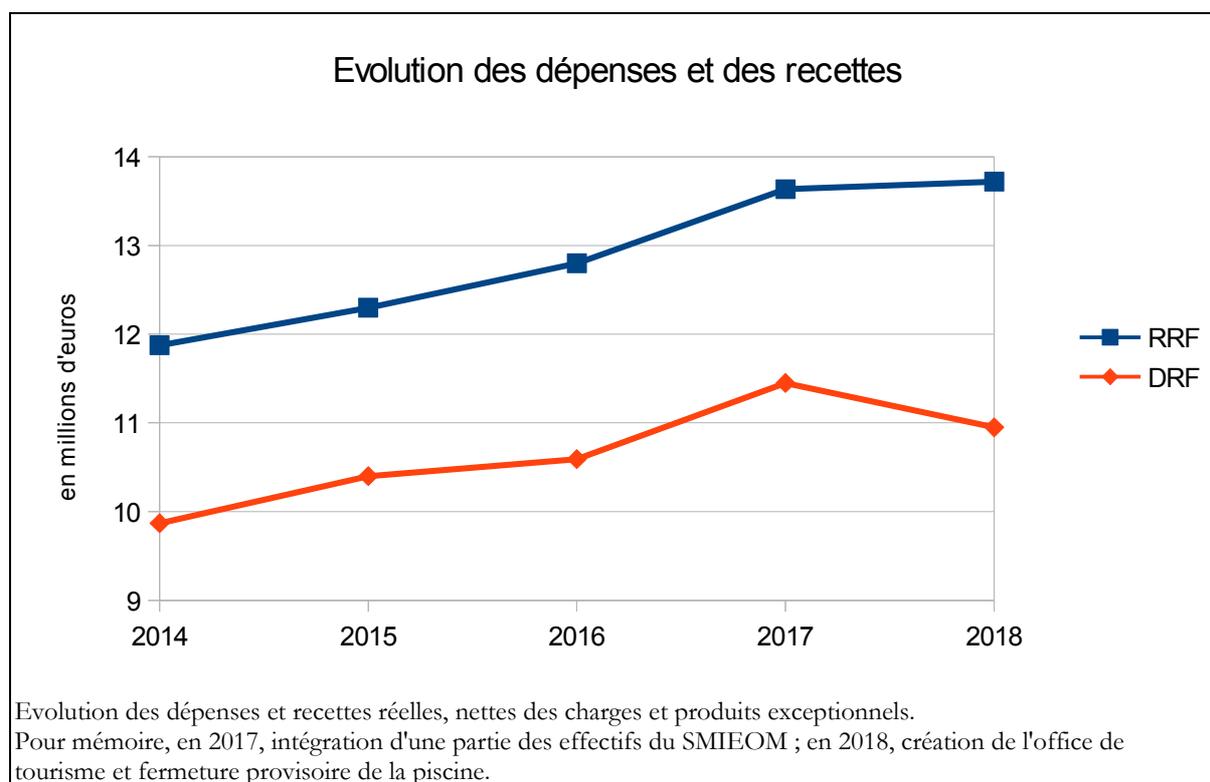
8 délibération du 19 novembre 2018

Fiche n°2 : Exécution du budget

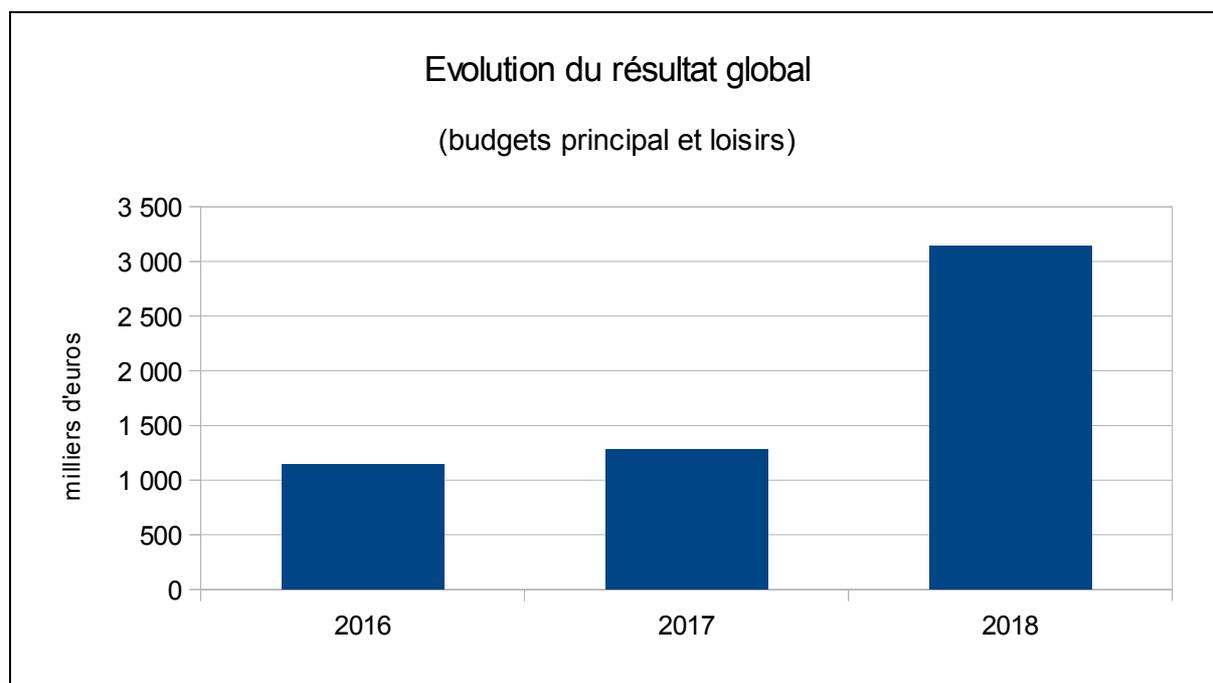
A. Résultats comptables

Le budget principal dégage un résultat comptable global de 3,1 M€, soit 12% des recettes totales. Le budget annexe loisirs affiche un léger résultat positif de moins de 2 000 €.

	Budget principal	Budget Loisirs	Cumul
Recettes de fonctionnement	14 956 950	93 569	15 050 519
Dépenses de fonctionnement	-11 682 852	-71 626	-11 754 478
Résultat de fonctionnement	3 274 098	21 942	3 296 041
Recettes d'investissement	11 362 184	705 364	12 067 547
Dépenses d'investissement	-11 497 714	-725 575	-12 223 288
Résultat d'investissement	-135 530	-20 211	-155 741
Résultat global	3 138 568	1 731	3 140 300



Le résultat de fonctionnement doit couvrir prioritairement le besoin de financement de la section d'investissement. Le conseil communautaire procède à l'affectation du résultat par une délibération spécifique.



Les budgets annexes consacrés à l'aménagement des zones d'activités affichent un solde global de clôture de -5,2 M€. En effet, la collectivité préfinance l'aménagement des terrains en vue d'une vente future de ceux-ci provoquant ainsi un décalage dans le temps entre les dépenses et les recettes.

Le solde global est principalement dû au budget de la zone d'activités économiques de Drusenheim-Herrlisheim (-4,1 M€). Les budgets annexes des zones de Roppenheim et Herdlach II à Drusenheim affichent fin 2018 un excédent, respectivement de 21 k€ et 2,6 k€.

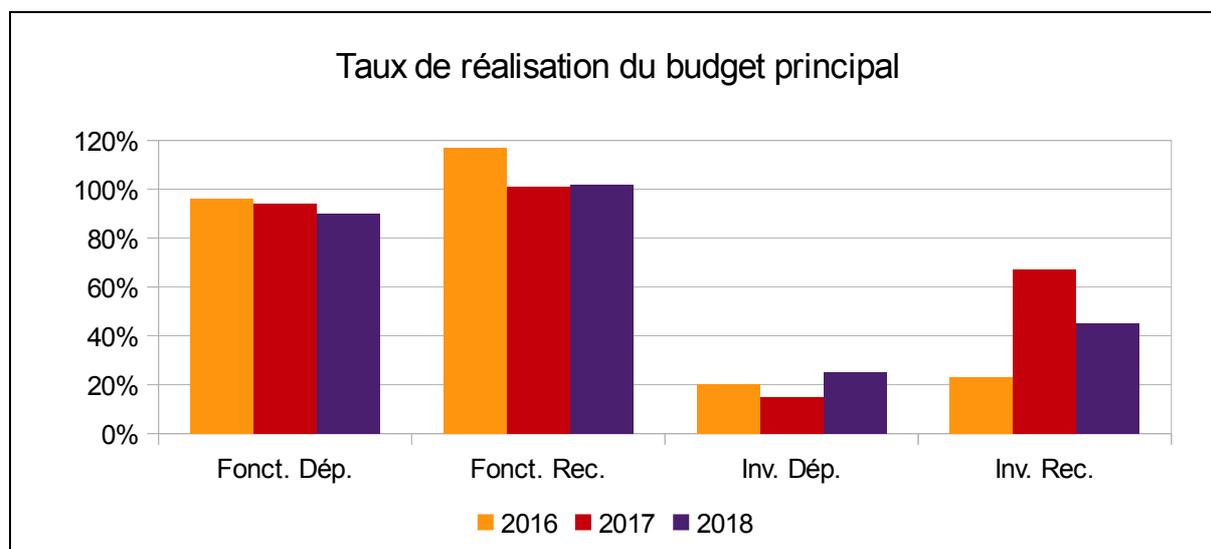
En savoir plus...

Les chiffres reportés dans le tableau ci-dessus se retrouvent dans les états II-A1 des comptes administratifs présentés selon la maquette de l'instruction comptable M14 applicables aux communes. Les pages suivantes du document officiel proposent une ventilation de ces chiffres.

B. Taux de réalisation des crédits

Les taux de réalisation⁹ suivants sont présentés pour les seules opérations réelles¹⁰.

Réalisation des opérations réelles (en milliers d'euros)	Tous budgets	Budget principal	Budget annexe Loisirs	Budgets annexes des ZA
Dépenses réelles de fonctionnement				
Crédits ouverts	15 076	12 472	26	2 579
Réalisations	11 490	11 183	24	284
Taux de réalisation	76%	90%	93%	11%
Recettes réelles de fonctionnement				
Crédits ouverts	15 582	13 331	165	2 086
Réalisations	14 142	13 654	93	395
Taux de réalisation	91%	102%	56%	19%
Dépenses réelles d'investissement				
Crédits ouverts	20 127	19 095	797	235
Réalisations	5 270	4 840	348	82
Taux de réalisation	26%	25%	44%	35%
Recettes réelles d'investissement				
Crédits ouverts	13 885	11 865	953	1 067
Réalisations	5 815	5 315	500	0
Taux de réalisation	42%	45%	52%	0%



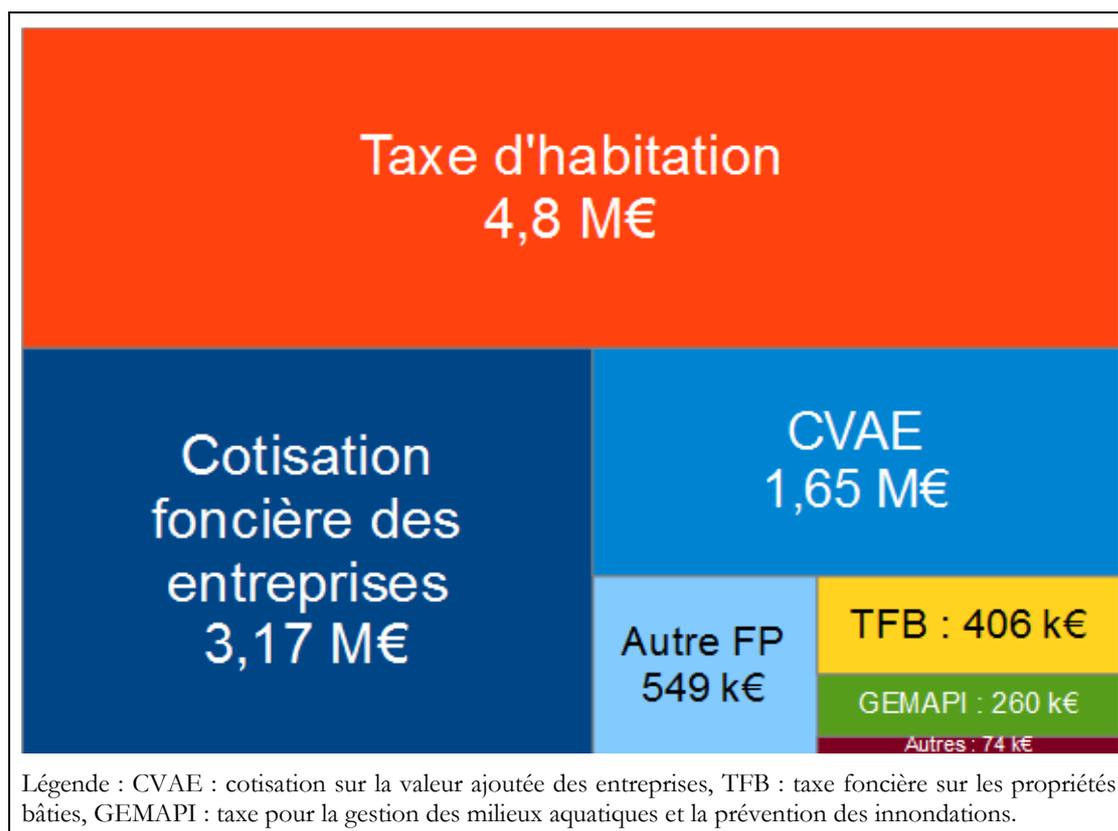
⁹ Le taux de réalisation est le rapport entre le montant des mandats ou des titres sur le montant des crédits votés par l'assemblée délibérante.

¹⁰ Les opérations réelles sont les écritures comptables qui donnent lieu à des mouvements de caisse (décaissement ou encaissement). Par opposition, les opérations d'ordre ne constituent que de simples écritures comptables, comme, par exemple, les dotations aux amortissements ou la comptabilisation des stocks.

Fiche n°3 : Produits fiscaux

Les produits fiscaux sont comptabilisés au chapitre 73. En 2018, le montant global encaissé s'élève à 10,918 M€. Le produit de la fiscalité professionnelle s'élève à 5,362 M€.

Trois impôts constituent à eux seuls plus de 86% des produits fiscaux. Il s'agit de la taxe d'habitation, de la cotisation foncière des entreprises et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.



Une partie de ces produits sont reversés :

- aux communes sous forme d'attributions de compensation : 6,3 M€ ;
- à l'Etat au titre du fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) : 367 k€ ;
- au département du Bas-Rhin au titre de la part départementale de la taxe de séjour : 2,2 k€ ;
- à l'office de tourisme pour la part intercommunale de la taxe de séjour : 19,7 k€ ;
- des dégrèvements divers : 0,9 k€.

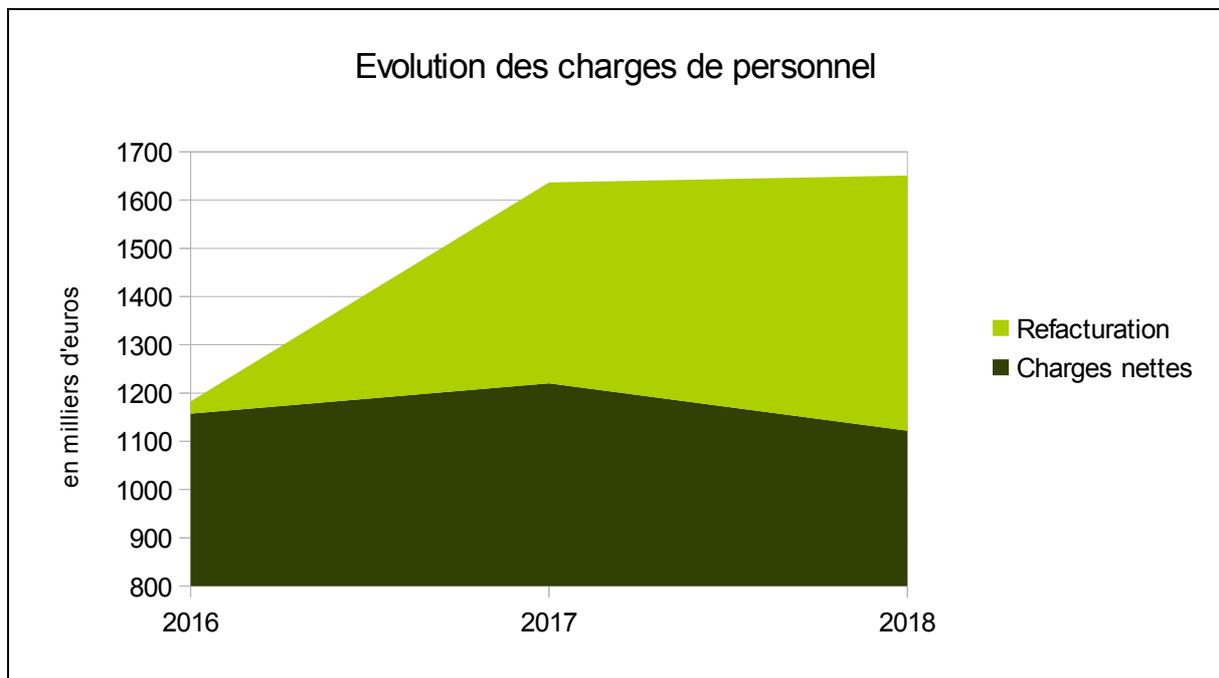
Le montant net des produits fiscaux dont peut disposer le budget de la communauté de communes s'est donc élevé à 4,255 M€ en 2018, soit 39% des produits fiscaux perçus.

Fiche n°4 : Charges de personnel

Les charges de personnel sont enregistrées au chapitre 012. En 2018, elles se sont élevées à 1,650 M€.

Une partie des agents communautaires sont mis à disposition de la régie d'enlèvement des ordures ménagères et dont le coût s'élève à 394 k€. Par ailleurs, dans le cadre de la mutualisation de services, des frais de personnel sont refacturés aux communes et à l'office de tourisme.

Le coût net des frais de personnel est ainsi de 1,175 M€.

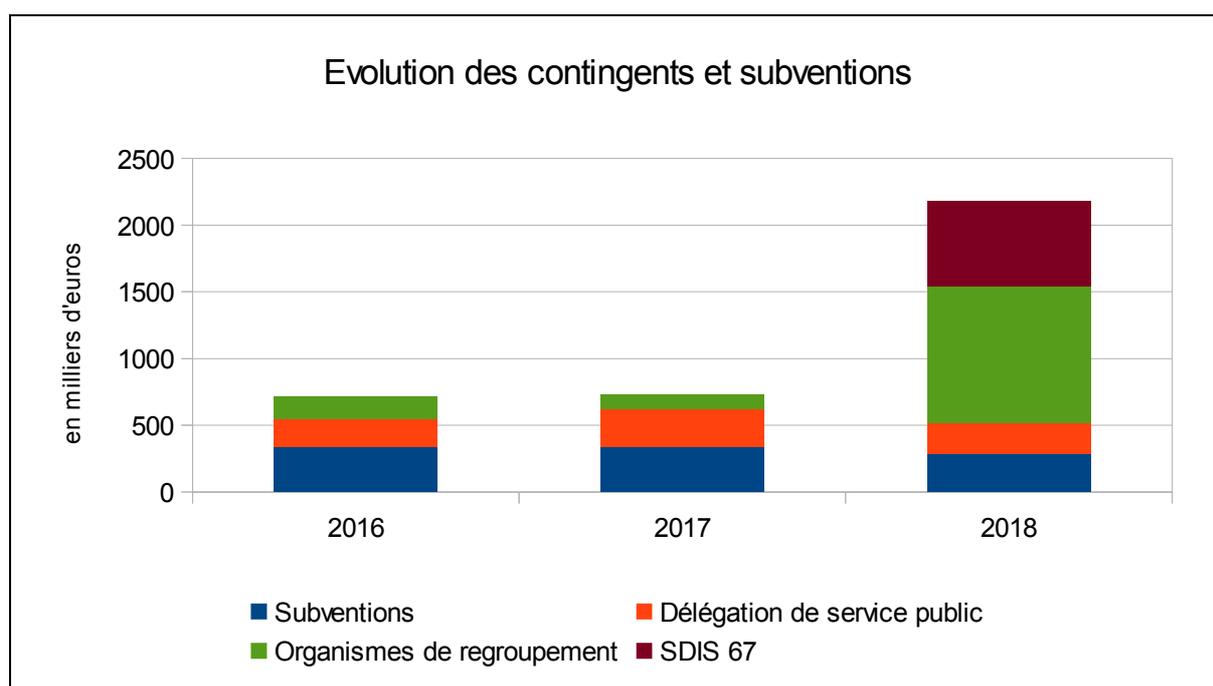


La forte augmentation des charges en 2017 fait suite à la reprise d'une partie du personnel du SMIEOM. La baisse des charges nettes en 2018 s'explique, d'une part, par le transfert de trois agents à l'office de tourisme et, d'autre part, par la mise à disposition d'autres collectivités des maîtres-nageurs à la suite de la fermeture provisoire de la piscine.

Fiche n°5 : Contingents et subventions

Dans le cadre de la mise en oeuvre du projet de territoire et de l'exercice de ses compétences, la communauté de communes adhère à des organismes tiers, externalise la gestion de services ou encore subventionne des associations.

Le montant total des dépenses qui y sont consacrées se sont élevées à 2,179 M€¹¹ en 2018.



En 2018, la communauté de communes a pris de nouvelles compétences en matière de contributions au service départemental d'incendie et de secours, d'eau et d'assainissement. Elle contribue ainsi aux organismes concernés en lieu et place des communes qui voient leurs dépenses diminuer à due concurrence.

En savoir plus...

Les contingents, contributions et subventions sont aux états IV B1.7, IV C2; IV C3.1 et IV C3.2 annexés au compte administratif.

11 Par addition des articles 6553, 6554, 6574 et 674.

Fiche n°6 : Dépenses d'équipement

Le compte administratif affiche un montant de dépenses d'équipement de 4,723 M€¹². A cela s'ajoutent des restes à réaliser pour un montant de 6,710 M€.

Les dépenses réalisées se décomposent en :

- 4,006 M€ pour les opérations d'équipement
- et 718 k€ pour les autres dépenses.

Les principales opérations d'équipement sont :

- | | |
|--|----------|
| - la rénovation de la piscine : | 2 974 k€ |
| - la réfection de la voirie de la ZI de Soufflenheim : | 488 k€ |
| - le déploiement de la fibre optique : | 156 k€ |
| - l'élaboration du PLUi : | 144 k€ |
| - le projet de maison de services au public : | 127 k€ |
| - les fonds de concours périscolaires : | 100 k€ |

Ces dépenses d'équipement ont été financées en partie par des subventions de partenaires à hauteur de 479 k€. Les subventions restant à percevoir sont de 424 k€.

Par ailleurs, un emprunt d'un montant de 3 M€ a été mobilisé.

En savoir plus...

Les opérations d'équipement sont votés sous forme de chapitres budgétaires spécifiques. Leur exécution comptable est détaillée à l'état III-B3. Par ailleurs, une vision pluriannuelle des opérations les plus importantes est donnée à l'état IV-B2.1.

12 Budgets principal et loisirs consolidés, net des flux croisés.

Fiche n°7 : Gestion de la dette

Le stock de la dette est constitué de deux contrats pour un encours s'élevant à 3,095 M€ fin 2018.

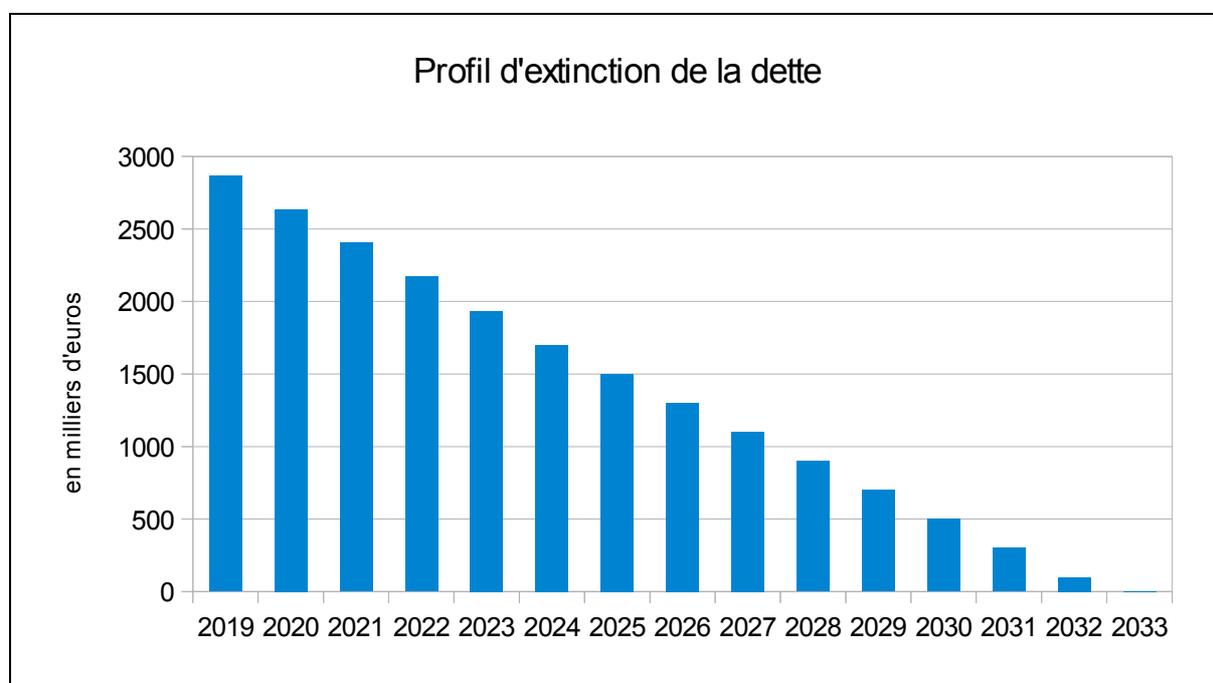
Les deux contrats sont à taux fixe. Le taux d'intérêt actuariel payé en 2018 est de 1,27%.

En 2018, la charge de la dette s'est élevée à 152 695,35 € décomposée en

- 128 113,63 € de remboursement de capital

- 24 581,72 € d'intérêts

Le ratio d'encours de la dette rapporté aux recettes réelles de fonctionnement est de 24%. L'encours de la dette représente 6,12 € par habitant.



En savoir plus...

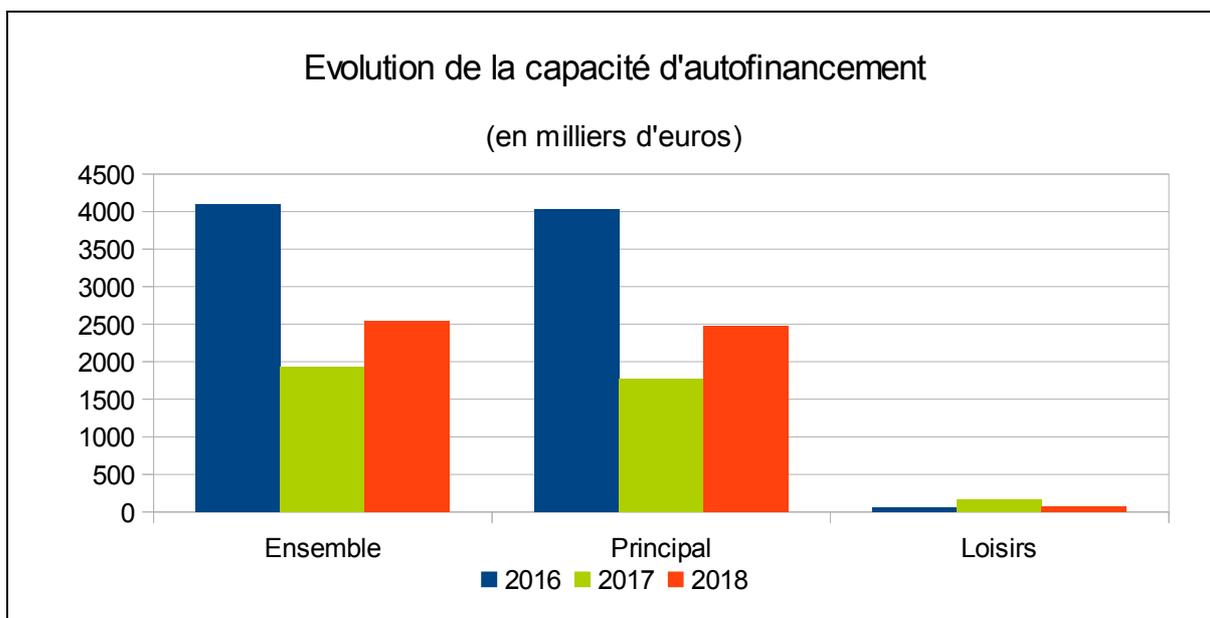
En annexe du compte administratif se trouvent un certain nombre d'états permettant d'appréhender l'encours de la dette (états IV A.2.2 et suivants).

Fiche n°8 : Soldes de gestion

A. Section de fonctionnement

En complément de la présentation réglementaire de l'exécution du budget, l'analyse des soldes intermédiaires de gestion se présente de la façon suivante :

<i>Chiffres en milliers d'euros</i>	Total	Budget principal	Budget annexe Loisirs
Produits de gestion	7 073,0	6 982,5	90,5
70 Produits des services	545,4	545,4	0,0
73 Impôts et taxes	10 932,8	10 932,8	0,0
74 Dotations et participations	2 111,1	2 111,1	0,0
75 Autres produits de gestion courante	111,9	21,4	90,5
014 Atténuations de produits	-6 658,5	-6 658,5	0,0
R042 Amortissements des subventions	30,3	30,3	0,0
Charges de gestion	4 800,6	4 729,1	71,6
011 Charges à caractère général	415,6	391,5	24,1
012 Charges de personnel	1 650,7	1 650,7	0,0
65 Autres charges de gestion courante	2 204,0	2 204,0	0,0
013 Atténuations de charges	-17,4	-17,4	0,0
D042 Dotations aux amortissements	547,7	500,2	47,5
Excédent brut de gestion	2 272,4	2 253,4	19,0
Résultat financier	-24,0	-24,0	0,0
Résultat exceptionnel	-225,7	-228,2	2,5
Résultat de l'exercice (R)	2 022,7	2 001,2	21,5
Capacité d'autofinancement brute (R-R042+D042)	2 540,1	2 471,1	68,9
002 Résultat de fonctionnement reporté	1 273,4	1 272,9	0,5
Solde de clôture (R+002)	3 296,0	3 274,1	21,9



Le niveau de la capacité d'autofinancement brute observé en 2016 est dû à la cession des terrains d'emprise de la ZAC de Drusenheim-Herrlisheim au budget annexe dédié.

B. Equilibre du budget

Les états IV A6.2 et A6.2 présentés en annexe du compte administratif permettent d'apprécier si les conditions de l'équilibre réel de l'exécution budgétaire sont remplies :

- le remboursement de la dette est couvert par des ressources pérennes¹³
- les restes à réaliser sont financés.

<i>Chiffres en milliers d'euros</i>	Total	Budget principal	Budget annexe Loisirs
Dépenses à couvrir	7 163,9	6 786,1	377,7
Ressources propres	8 174,4	7 841,5	332,9
Solde	1 010,5	1 055,4	-44,8

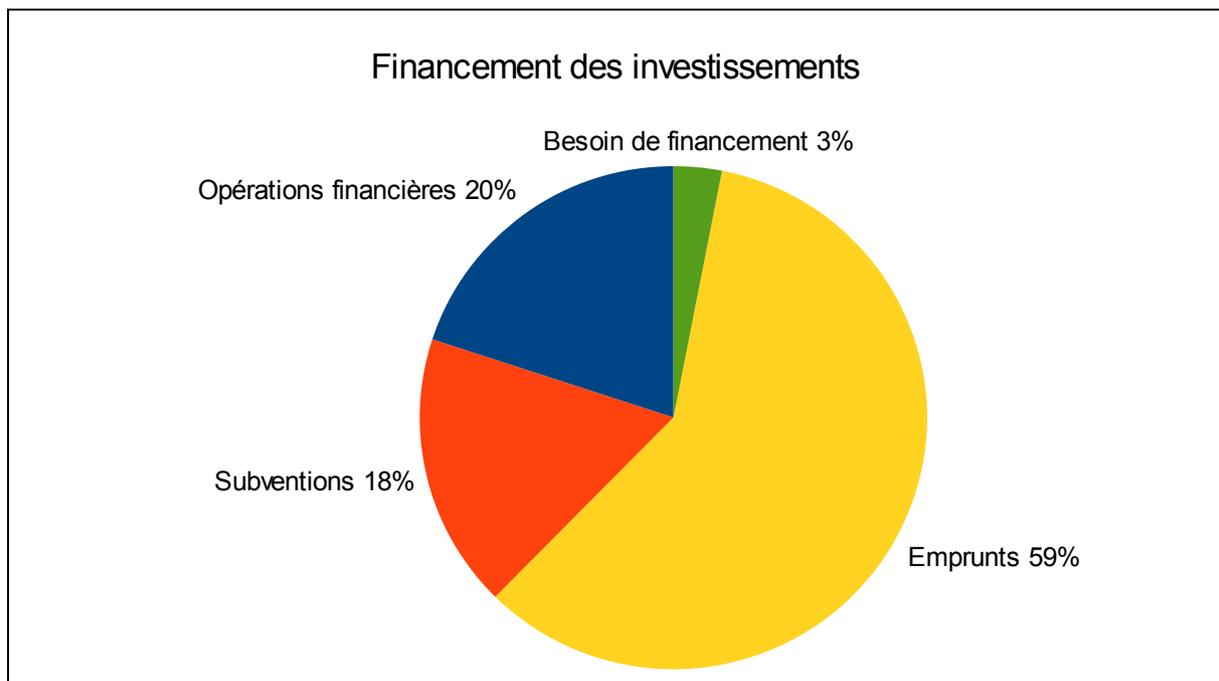
Le solde des opérations financières est positif de plus de un million d'euros.

¹³ Le remboursement de la dette ne peut être financé par de nouvelles dettes.

C. Section d'investissement

Le besoin de financement de la section d'investissement est de 155 € à la clôture de l'exercice 2018.

Chiffres en milliers d'euros (y compris flux croisés)	Total	Budget principal	Budget annexe Loisirs
Recettes de l'exercice (R)	4 903,7	4 576,1	327,6
Solde des opérations financières	1 010,5	1 055,4	-44,8
Subventions et divers	893,2	520,7	372,5
Emprunts	3 000,0	3 000,0	
Dépenses de l'exercice (D)	5 059,3	4 711,6	347,7
Besoin de financement (=D-R)	155,6	135,5	20,1



D. Fonds de roulement

Le fonds de roulement est obtenu par addition du résultat de fonctionnement reporté, du résultat d'investissement reporté ainsi que des affectations en réserve.

<i>Chiffres en milliers d'euros</i>	Total	Budget principal	Budget annexe Loisirs
Fonds de roulement de l'exercice	7 513,4	7 681,2	-167,8
Fonds de roulement N-1	7 478,7	7 533,2	-54,5
Variation	34,7	148,0	-113,3

Fiche n°9 : Situation patrimoniale

Le bilan de la collectivité est tenu par le comptable et figure donc au compte de gestion. Il se présente schématiquement comme suit :

<i>Chiffres en milliers d'euros</i>	Total	Budget principal	Budget annexe Loisirs
ACTIF	30 606	28 389	2 217
Actif immobilisé	20 674	18 648	2 026
Actif circulant	9 932	9 740	191
Comptes de régularisations	0	0	
PASSIF	30 606	28 389	2 217
Fonds propres	26 818	24 870	1 948
Dettes	3 786	3 517	269
Comptes de régularisations	2	2	

Fiche n°10 : Budgets des zones d'activités

Cinq budgets pour l'aménagement de zones d'activités sont annexés au budget principal. Il s'agit de :

- la ZAE du parc éco de Drusenheim-Herrlisheim
- la ZA de Auenheim
- la ZA du Bernhohl à Sessenheim
- la ZA Herdlach II à Drusenheim
- la ZA de Roppenheim.

La communauté de communes assure le préfinancement de l'aménagement des terrains dans l'attente de la vente de ceux-ci. Les écritures relatives à l'aménagement des terrains sont retraxés dans une comptabilité de stocks selon le système de l'inventaire intermittent.

L'exécution des budgets des zones d'activités se présente synthétiquement de la manière suivante :

<i>chiffres en milliers d'euros</i>	Total toutes ZA	ZAE parc éco	ZA Auenheim	ZA Bernhohl	ZA Herdlach II	ZA Roppenh.
Section de fonctionnement						
Recettes totales	5 192,7	4 391,9	0,9	695,7	92,0	12,1
Dépenses totales	-5 177,9	-4 391,9	-0,9	-695,7	-89,4	
Solde de clôture	14,8	0,0	0,0	0,0	2,6	12,1
Section d'investissement						
Recettes totales	4 903,4	4 132,0	0,6	694,8	67,1	9,0
Dépenses totales	-10 106,5	-8 221,9	-427,1	-1 390,5	-67,1	
Solde de clôture	-5 203,2	-4 089,9	-426,5	-695,7	0,0	9,0
Solde global de clôture	-5 188,4	-4 089,9	-426,5	-695,7	2,6	21,1
Chiffre d'affaires espéré de la vente des terrains	7 376,1	5 000,0	964,5	1 358,1		53,5

Fiche n°11 : Régie des ordures ménagères

La régie intercommunale d'enlèvement des ordures ménagères dispose d'une autonomie financière. Son budget n'est donc pas consolidé au budget principal de la communauté de communes.

A. Section d'exploitation

Chiffres en milliers d'euros	CA 18
Produits d'exploitation	3 667,7
70 Produits des services	3 492,0
74 Subventions d'exploitation	130,4
75 Autres produits de gestion courante	2,4
014 Atténuations de produits	
R042 Amortissements des subventions	43,1
Charges d'exploitation	2 899,7
011 Charges à caractère général	2 241,7
012 Charges de personnel	394,7
65 Autres charges de gestion courante	
013 Atténuations de charges	
D042 Dotations aux amortissements	263,2
Résultat d'exploitation	768,1
Résultat financier	
Résultat exceptionnel	-18,5
Résultat de l'exercice (R)	749,5
Capacité d'autofinancement brute (R-R042+D042)	969,7
002 Résultat de fonctionnement reporté	732,0
Solde de clôture (R+002)	1 481,6

L'exploitation de l'exercice se solde par un excédent de 750 k€. Après intégration du résultat d'exploitation reporté de l'exercice précédent, le solde de clôture de la section d'exploitation est de 1,5 M€.

B. Equilibre du budget

L'équilibre des opérations financières se présente de la manière suivante

<i>Chiffres en milliers d'euros</i>	CA 18
Dépenses à couvrir	443,1
Ressources propres	2 267,9
Solde des opérations financières	1 824,8

C. Section d'investissement

<i>Chiffres en milliers d'euros</i>	CA 18
Recettes de l'exercice (R)	1 824,8
Solde des opérations financières	1 824,8
Subventions et divers	
Emprunts	
Dépenses de l'exercice (D)	175,6
Excédent d'investissement (=R-D)	1 649,2

La RIEOM n'a pas souscrit d'emprunts bancaires de long terme.

D. Fonds de roulement

<i>Chiffres en milliers d'euros</i>	
Fonds de roulement de l'exercice	2 698,6
Fonds de roulement N-1	3 346,4
Variation	-647,8